

Bar sur Seine le 13 janvier 2021

Madame la Principale

Aux

Parents d'élèves

Objet : Port du masque obligatoire

La Principale

Madame, Monsieur,

Secrétariat de direction

Téléphone  
03.25.29.80.13  
Fax  
03.25.29.74.72  
Mél  
Ce.0100005b  
@ac-reims.fr

BP 59  
rue du 14 juillet  
10110 Bar sur Seine  
www.college-paul-portier.fr

Depuis le retour des vacances de Noël, les personnels du collège constatent un relâchement important sur le respect des consignes concernant le protocole sanitaire par les élèves, en particulier le port du masque.

Je vous rappelle donc :

- les élèves **doivent** venir au collège en portant un masque depuis l'arrêt de bus au domicile, dans le bus scolaire jusque dans la cour. Les demi-pensionnaires devront prévoir deux masques par jour (un pour le matin, un pour l'après-midi) et une pochette (plastique ou autre) pour y déposer le masque usagé ;
- les élèves doivent se tenir le plus souvent, quand c'est possible, à au moins un mètre des autres élèves et des adultes même avec le masque ;
- le masque **ne doit pas être porté sous le nez** ;
- le lavage des mains est obligatoire dans les toilettes dédiées avant et après le passage à la restauration. A l'entrée des salles de classe, l'élève se passera les mains au gel hydro-alcoolique que lui donnera le professeur

En cas de non-respect du port du masque par votre enfant, vous en serez informé le jour même par téléphone et par courrier.

En cas de récidive, je me verrai dans l'obligation de le sanctionner.

Nous ne pouvons pas nous permettre de relâcher nos efforts qui portent leurs fruits au collège, puisque nous n'avons eu depuis la rentrée de septembre que trois cas d'élèves positifs (contaminés dans le cadre familial ou d'activités extérieures).

Je compte sur votre implication pleine et entière pour le bien et la santé de tous pour faire respecter strictement par votre enfant cette obligation.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La Principale

V. AUBERT

